

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

SAGES-FEMMES

ENSEMBLE, IMPOSONS LE RESPECT !

Du 3 au 10 décembre 2026

Avec FO, la reconnaissance médicale sans perdre vos droits !

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

Les sages-femmes hospitalières subissent une double pression systémique : d'un côté, la désertification médicale libérale les transforme en guichet unique pour la gynécologie et l'obstétrique d'urgence ; de l'autre, la restructuration hospitalière les contraint à gérer des flux massifs de patientes dans des structures de plus en plus centralisées.

Pour cela, il faut d'ores et déjà relancer l'attractivité de l'exercice des sages-femmes en milieu hospitalier, anticiper le recrutement massif de personnel et mettre en place des compensations financières pour l'ensemble des professionnel.le.s qui assureront la continuité des soins durant cette période (2028-2029).

Ce que dit FO :



Le passage à six années d'études était inéluctable, l'intégration du doctorat constitue une juste reconnaissance de la haute technicité de la profession. C'est une victoire historique, soutenue activement par **FO** et obtenue par la négociation en 2021.



Cette évolution doit toutefois être accompagnée et sécurisée. En effet, l'apparition d'une année dite « blanche » en 2028, sans promotion sortante, va inévitablement accroître la pression sur des effectifs en tension, déjà insuffisants.



Par ailleurs, ces avancées ne doivent pas se faire au détriment des droits des sages-femmes actuellement en exercice.

Voter FO en 2026

C'est exiger que l'évolution académique ne se traduise pas par une perte de vos droits statutaires.

Création du nouveau statut de docteur en maïeutique

La création de ce nouveau statut doit être **un levier de reconnaissance collective**, et non un facteur de division entre les futures sages-femmes et celles déjà en poste ! C'est pourquoi **FO** s'oppose à un système à deux vitesses qui créerait une fracture entre les « anciennes » et les « nouvelles » générations de sages-femmes.

FO refuse toute stagnation de carrière pour les hospitalières actuelles et exige que chaque sage-femme hospitalière, quel que soit son diplôme d'origine, bénéficie d'une grille indiciaire de niveau doctorat par un mécanisme de reclassement automatique.

Basculement vers la Direction des Affaires Médicales (DAM)

FO constate un principe de gestion des sages-femmes aléatoire en fonction des établissements : parfois assurée par les DAM, parfois conduite par les services administratifs des directions des ressources humaines (DRH), ignorant la responsabilité médicale, l'autonomie de diagnostic et le droit de prescription.

À ce titre, et au regard de l'évolution naturelle de la profession médicale des sages-femmes, déterminée par le Code de la santé publique, FO rappelle que l'exercice de cette profession relève du champ médical comme le stipule le Code de la santé publique.

C'est pourquoi FO revendique **une gestion par les DAM dans tous les hôpitaux de France afin de**

garantir une approche cohérente, égalitaire et conforme à la réalité de vos missions : vos décisions sont médicales, vos gardes sont médicales, et votre responsabilité pénale est, elle aussi, médicale.

Pour autant, cette reconnaissance ne doit pas se traduire, pour FO, par l'obligation d'intégrer le statut actuel des praticiens hospitaliers au prix de la perte de votre statut de fonctionnaire et des droits qui s'y attachent. Une telle évolution entraînerait de facto des reculs sociaux majeurs tels que la perte des droits essentiels en matière de retraite (CNRACL) et d'action sociale (CGOS - notamment le maintien de salaire en cas de maladie). Vous ne seriez également plus électrices aux instances de la fonction publique hospitalière, et ne seriez donc plus représentées ni défendues collectivement par notre organisation syndicale.

Pour FO, une autre voie est possible et nécessaire

FO revendique la création d'un statut innovant, qui concilie une véritable reconnaissance médicale avec les garanties propres au statut de fonctionnaire.

- **Maintien du statut de fonctionnaire de la Fonction Publique Hospitalière** pour la préservation des droits et des garanties statutaires, et la force de la défense syndicale collective : c'est le seul moyen de peser face aux médecins et à l'administration sans être « noyé » dans un corps qui ne partage ni vos intérêts, ni vos réalités.
- **Suppression de la liste restrictive de prescription et d'arrêts de travail** en adéquation avec l'évolution statutaire et le champ de compétences en lien avec le processus législatif progressif amorcé depuis 15 ans et soutenu par FO en 2021.
- **Facilitation de l'exercice mixte sans limitation de durée.**

Pour FO, les sages-femmes exercent **une profession stratégique d'utilité publique pour les patients et les agents** : dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus, ménopause, fertilité, IVG, contraception, grossesse... Les couteaux suisses de la santé des femmes !

En conclusion, en décembre 2026, ne vous laissez pas séduire par ceux qui vous promettent une reconnaissance médicale au prix du renoncement à votre statut de fonctionnaire et de l'abandon de vos droits et de votre protection sociale.

Du 3 au 10 décembre, je vote FO !

FO reste la seule force capable de porter cette double exigence

**MÉDICALE, OUI !
FONCTIONNAIRE,
TOTALEMENT !**

La Force du **COLLECTIF**,
la Voix de **CHACUN**

FO Santé

Avec vous, Partout, Pour tous !

